

Formation relative au Guichet unique du logement indigne dans les Yvelines

I. PRÉSENTATION DE LA FORMATION

◆ **Objet :**

Former les services des communes et intercommunalités du département des Yvelines :

- aux problématiques de l'habitat indigne ou non décent,
- aux procédures réglementaires les concernant, notamment celles relevant des compétences des collectivités publiques locales,
- à l'utilisation de l'outil informatique "Histologe" qui vise à centraliser les signalements des logements indignes ou non décents, et à faciliter leur gestion par les différents acteurs du territoire.

◆ **Publics visés :**

Agents des services des communes et des établissements publics de coopération intercommunale du département des Yvelines travaillant, ou pouvant être appelés à travailler, sur les problématiques relatives au traitement des logements indignes ou non décents (ex.: *secrétaire de mairie, chargé de mission "lutte contre l'habitat indigne" ou "parc privé", chef de projet d'une opération programmée de l'Anah, chef de cellule "habitat", etc.*)

◆ **Descriptif synthétique :**

- Durée d'une session : 2 journées (1 en visioconférence et 1 en présentiel)
- Participants : 15 par session
- Nombre de sessions : 9 en 2023
- Période des formations : octobre à décembre 2023
- Sites de formation : Mantes-la-Jolie, Rambouillet et Versailles

II. PROGRAMME ET DÉROULÉ D'UNE SESSION

Journée 1 en visioconférence

Matinée :

- 10h00 à 10h10 – introduction à la formation
- 10h10 à 10h30 – tour de table
- 10h30 à 11h15 – **qu'est-ce que le logement indigne ?** (définitions, chiffres clefs, etc.)
- 11h15 à 11h30 – pause
- 11h30 à 12h30 – **la répartition des compétences en matière de lutte contre l'habitat indigne et de non décence**

Après-midi :

- 14h00 à 14h45 – la procédure insalubrité
- 10h45 à 15h30 – la procédure de mise en sécurité
- 15h30 à 15h45 – pause
- 15h45 à 16h45 – **l'après-arrêté** (astreintes, travaux d'office, aides de l'Anah, recouvrement, etc)
- 16h45 à 17h00 – questions diverses

Journée 2 en présentiel

Matinée :

- 10h00 à 10h45 – étude de cas n°1
- 10h45 à 11h45 – étude de cas n°2
- 11h45 à 12h00 – pause
- 12h00 à 13h00 – étude de cas n°3

Après-midi :

- 14h30 à 15h00 – retour sur les études de cas de la matinée
- 15h00 à 15h45 – le Guichet unique du logement indigne (Guli) et l'application "Histologe"
- 15h45 à 16h30 – **démonstration d' "Histologe"** (faire un signalement, échanger avec les partenaires via la plateforme, gérer les cas qui me sont attribués, etc.)
- 16h30 à 16h45 – **questions diverses et retour sur la formation**

III. DATES ET LIEUX DES SESSIONS EN 2023

* les participants des deux sessions assistent à la même visioconférence le 13 novembre et le 27 novembre

Session	Journée 1	Journée 2	Participants
n°1 190-8377-I	MARDI 17 OCTOBRE en VISIOCONFÉRENCE	JEUDI 19 OCTOBRE à VERSAILLES	15
n°2 077-7262-H	LUNDI 6 NOVEMBRE en VISIOCONFÉRENCE	MARDI 7 NOVEMBRE à RAMBOUILLET	15
n°3 154-7262-G	LUNDI 13 NOVEMBRE en VISIOCONFÉRENCE*	MARDI 14 NOVEMBRE à RAMBOUILLET	15
n°4 176-6268-F		JEUDI 16 NOVEMBRE à MANTES-LA-JOLIE	15
n°5 231-6268-E	LUNDI 20 NOVEMBRE en VISIOCONFÉRENCE	MARDI 21 NOVEMBRE à MANTES-LA-JOLIE	15
n°6 308-7262-D	LUNDI 27 NOVEMBRE en VISIOCONFÉRENCE*	MARDI 28 NOVEMBRE à RAMBOUILLET	15
n°7 330-8377-C		JEUDI 30 NOVEMBRE à VERSAILLES	15
n°8 084-8377-B	MARDI 5 DÉCEMBRE en VISIOCONFÉRENCE	JEUDI 7 DÉCEMBRE à VERSAILLES	15
n°9 144-6268-A	LUNDI 11 DÉCEMBRE en VISIOCONFÉRENCE	MARDI 12 DÉCEMBRE à MANTES-LA-JOLIE	15

Site de formation	Lieu	Adresse
MANTES-LA-JOLIE	Sous-préfecture	18 rue de Lorraine à Mantes-la-Jolie
RAMBOUILLET	Sous-préfecture	82 rue du général De Gaulle à Rambouillet
VERSAILLES	DDT des Yvelines	35 rue de Noailles à Versailles

INFORMATIONS IMPORTANTES :



→ l'inscription à une session vous engage à participer aux deux journées la concernant (*journée 1 en visioconférence et journée 2 en présentiel*).



→ il n'est pas possible de s'inscrire à la journée 1 d'une session et à la journée 2 d'une autre session (*exemple : je ne peux pas m'inscrire à la journée 1 de la session n°5 le 20 novembre et à la journée 2 de la session n°9 le 12 décembre*).



→ les stagiaires n'ont pas d'accès possible à un restaurant administratif. Toutefois, il existe sur chacun des trois sites une offre de restauration "en ville".

IV. S'INSCRIRE A LA FORMATION

◆ Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscriptions se font **exclusivement en ligne**, en complétant et validant le formulaire accessible via "démarches-simplifiées.fr", en cliquant sur le lien suivant :



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formation-relative-au-guichet-unique-du-logement-i>

Pour chaque demande d'inscription, vous avez la possibilité de choisir une session prioritaire (choix 1) et une session facultative (choix 2), sans aucune limite géographique.

- Par exemple, si vous travaillez pour une commune appartenant à l'arrondissement de St-Germain-en-Laye, rien de vous empêche de solliciter une inscription pour l'une des sessions dont la journée en présentiel se déroule à Rambouillet.

◆ Quand s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'aux dates suivantes pour chaque session :

Session	Date limite d'inscription	Session	Date limite d'inscription
1	vendredi 6 octobre	6	vendredi 10 novembre
2	vendredi 20 octobre	7	
3	vendredi 27 octobre	8	vendredi 17 novembre
4		9	vendredi 24 novembre
5	vendredi 3 novembre		

NB : les demandes d'inscriptions déposées après ces dates seront déclarées "sans suite"

◆ Quelles suites à la demande d'inscription ?

L'ensemble des candidatures déposées pour une session donnée recevra une réponse (acceptation, rejet, classement "sans suite") par courriel, 7 jours au plus tard, après la date de clôture des inscriptions. Les rejets et classements "sans suite" seront motivés.

Les candidats retenus recevront, au plus tard 48 heures avant la journée 1 de leur session de formation, un courriel du service organisateur leur précisant les modalités organisationnelles.

Des questions ? Contactez l'unité parc privé et résorption de l'habitat indigne (PPHI) de la DDT des Yvelines :

- ➔ par courriel : ddt-guli@yvelines.gouv.fr
- ➔ par téléphone : 06 74 99 19 04

Responsables de la formation :

- Melle Ibtissam Hammimou, chargée du déploiement du Guli et formatrice,
- Mme Evelynne Vallée, adjointe-au-chef d'unité PPHI, responsable du pôle habitat indigne,
- M. Ludovic Twardosz, chef d'unité PPHI



Formation relative au Guichet unique du logement indigne dans les Yvelines - Avis publié en septembre 2023
Service habitat et rénovation urbaine - Unité parc privé et résorption de l'habitation indigne
35 rue de Noailles - BP 1115 - 78011 Versailles cedex